



a **kiwa** company

Live Event - Formation complémentaire pour les agents en radioprotection de classe II et III

POUR QUI ?

Cette formation ne concerne donc que les futurs agents de radioprotection de classe II et III dans le **secteur médical**, qui ont déjà reçu une formation de base approfondie en radioprotection.

- Personnes habilitées selon l'article 85
- Médecins ayant une licence d'utilisation
- Les radiophysiciens

CONTENU DE LA FORMATION

Au cours de cette formation, les aspects suivants seront abordés :

- Rappel de la législation + rayonnement ionisant
- Organisation du service de contrôle physique (SCP)
- Tâches de l'expert agréé
- Règlements techniques AFCN
- Législation spécifique sur les établissements médicaux
- Tâches de l'agent de radioprotection
- Test de connaissances

Vincotte Academy : Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde ▪ Belgique

BTW BE 0438.362.202 ▪ RPR Bruxelles

BNP Paribas Fortis: BE08 2100 4143 4513 ▪ BIC: GEBABEBB

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées. Les détails les plus récents et complets concernant cette formation - y compris le contenu, les dates, le lieu et le prix - sont toujours disponibles sur notre site web : www.vincotte-academy.be.

Les inscriptions se font exclusivement via le site web. En vous inscrivant, vous acceptez nos conditions générales et le règlement de la formation, qui sont également consultables en ligne.